

Pour la première fois depuis 1988, les primes baissent

Cette nouvelle édition de la statistique des accidents LAA révèle des faits marquants: le nombre des assureurs n'a pas régressé et les primes sont plus basses; en revanche, les demandeurs d'emploi sont plus nombreux, les réserves nécessaires pour les rentes plus élevées et les chiffres concernant les accidents ont diminué en partie. Par ailleurs, on ne constate qu'une faible augmentation des salaires au premier trimestre de cette année.

La "Commission des statistiques de l'assurance-accidents" (CSAA) vient de publier, comme chaque année depuis 1985, sa statistique des accidents LAA qui se base sur les résultats de tous les assureurs-accidents de Suisse. Au 1.1.1999, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) comptait 40 assureurs, soit le même nombre que l'année dernière. Le nombre d'assureurs n'avait plus connu une telle stabilité depuis 1984. Il faut dire que plus de 250 assureurs étaient encore enregistrés à l'OFAS en 1988.

Les primes baissent

En 1997, on observe pour la première fois depuis 1988, c.-à-d. depuis que les primes de tous les assureurs LAA sont divulguées, une baisse de la prime nette moyenne par personne assurée, soit de 2,5 % par comparaison à l'année dernière. Les demandeurs d'emploi enregistrés ont payé en 1997 une prime nette moyenne d'environ 45 francs par mois et les actifs - pour l'assurance-accidents professionnels et non professionnels - environ 95 francs par mois. Ainsi, l'année 1997 fait état d'un volume de primes de près de 4,5 milliards de francs, frais administratifs et suppléments pour frais de prévention compris.

La nécessité de réserves plus élevées pour les rentes

Le nombre de travailleurs assurés (3,2 millions en 1997) n'a pratiquement pas changé, comparé à l'année dernière. Par contre, le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés - donc assurés - a augmenté de 18 pour cent en passant de 207 000 à 245 000. Les accidents professionnels ont éga-

lement connu une augmentation: de 1997 à 1998, ils ont progressé d'environ un pour cent en passant de 268 000 à 271 000. Durant la même période, les accidents durant les loisirs ont cependant régressé de 422 000 à 421 000 (environ - 0,5 %).

Les rentes ont entraîné des coûts élevés: en 1997, on a dû mettre en réserve un capital de couverture de 388 millions de francs pour 1651 nouvelles rentes dans l'assurance-accidents professionnels, et de 486 millions de francs pour 1819 nouvelles rentes dans l'assurance-accidents non professionnels. Durant les années 90, seule l'année de récession 1993 a nécessité des dépenses plus importantes de la part des assureurs (402 millions de francs dans l'AAP et 507 millions de francs dans l'AANP).

Le niveau des salaires n'a guère augmenté

IAu premier trimestre de cette année, 180 000 accidents et maladies professionnelles ont été enregistrés. Près de la moitié ont entraîné - après le délai de carence - le versement immédiat d'indemnités journalières. Les salaires qui déterminent les indemnités journalières ont augmenté de 0,3 % seulement par rapport à l'année précédente. Ce chiffre provisoire peut changer d'ici la fin de l'année. Les différences avec l'estimation annuelle de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont dues, entre autres, au fait que les 40 assureurs-accidents n'enregistrent que les salaires des personnes ayant subi un accident, voire une maladie professionnelle, alors que l'OFS se base sur la totalité des actifs.